

-----  
REGION DU PLATEAU CENTRAL

-----  
PROVINCE DE L'OUBRITENGA

-----  
HAUT COMMISARIAT DE ZINIARE

-----  
CABINET

ZINIARE, le 31 mars 2023

N°2023- *04*/MATDS/RPCL/POTG/HC-ZNR/CAB

## COMMUNIQUÉ ADMINISTRATIF

Le Haut-commissaire de la province de l'Oubritenga communique : Il m'a été donné de constater que des personnes se livrent à des occupations, notamment à des morcellements d'espaces dans l'emprise du site d'implantation de l'aéroport de Donsin et de ses voies d'accès.

Ces opérations illégales se font au mépris de la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, de la loi n°009-2018/AN du 03 mai 2018 portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et les projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso ainsi que leurs textes d'application respectifs et du décret 2011-228/PRES/PM/MEF/MATDS/MID du 18 avril 2011 portant autorisation de l'exécution du Projet de construction de l'aéroport de Donsin et de ses voies d'accès ainsi que déclaration d'utilité publique du site d'implantation dudit projet.

Par ce communiqué, il me plait de rappeler que la plateforme aéroportuaire, sa zone de protection périmétrale de 100 mètres, les emprises de ses voies d'accès que sont 250 mètres de part et d'autre des bretelles et de 500 mètres de part et d'autre de la voie principale, sont réservées pour des aménagements spécifiques dans le cadre du projet.

Les propriétés des particuliers situées sur ces emprises feront l'objet d'expropriation et d'indemnisation pour cause d'utilité publique.

Par conséquent, aucune structure, organisme, encore moins un individu, ne peut y entreprendre une quelconque opération foncière. L'Etat engagera des actions appropriées contre tous ceux qui seraient les auteurs, commanditaires ou complices de ces pratiques illégales qui, par ailleurs, sont nulles et de nul effet au regard des textes législatifs et réglementaires en matière domaniale et foncière au Burkina Faso.

J'en appelle à la vigilance de toute personne morale ou privée intéressée par des transactions foncières, notamment les ventes de parcelles en ces lieux.

**Contacts : 72583979/ 78120450**

**AMPLIATION :**

*Gouverneur/PCL*



**Sahabani ZEBA**  
Administrateur Civil  
Officier de l'Ordre de l'Etalon